



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats de plan Etat-regions

Question écrite n° 49572

Texte de la question

M. Didier Migaud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les conséquences de la décision de prorogation du contrat du plan Etat-regions jusqu'en 1999 pour l'expérimentation nucicole en région Rhône-Alpes. En effet, l'absence de financement Oniflor en 1999, soit 35 % du coût du programme d'expérimentation ou une diminution des financements de l'Oniflor de 33 % par an pendant trois ans (1997, 1998 et 1999), conduira inéluctablement à l'arrêt de nombreux travaux avec risque de licenciement de personnel et à la désorganisation de la station d'expérimentation nucicole Rhône-Alpes située à Chatte. C'est le potentiel d'innovation, donc l'avenir de la filière noix, qui est hypothéqué alors que cette station travaille à la résolution des problèmes techniques spécifiques à la production régionale. Le progrès technique engendré par l'expérimentation est un des meilleurs moyens pour conforter la compétitivité du secteur fruits et légumes, en mutation permanente et soumis aux concurrences et fluctuations économiques mondiales. Aussi lui demande-t-il les initiatives qu'il compte prendre afin que les engagements pris par l'Etat dans le contrat de plan en matière d'expérimentation soient respectés.

Données clés

Auteur : [M. Migaud Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49572

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1271